BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 260

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

Ventes et cessions

935 264 432 RCS La Rochelle.
QUALITY TRANSPORTS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle Les Beaux Vallons, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : QUALITY TRANSPORTS la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Zone Industrielle les Beaux Vallons 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis le montant du capital : 10 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 935 264 432 RCS LA ROCHELLE Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : TRANS BREIZH la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 21 rue du Parc du Bourg 56190 Arzal le montant du capital : 24 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 799 033 394 RCS VANNES L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 969 020 € passif : 500 492 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du code de commerce et dés lors que la société absorbante détient à la date du projet de fusion et détiendra en permanence jusqu'à la date de réalisation de la fusion, la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Il n'y aura pas lieu à augmentation de capital de la société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 7 novembre 2025 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 12 novembre 2025 au RCS de Vannes Pour la société Absorbante le 12 novembre 2025 au RCS de La Rochelle.